



Commerçant-détaillant - Vendeur qualifié

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'apprentissage commerçant-détaillant, vendeur qualifié

Prix: 70 euros par an

Durée: 3 ans

Horaire: Cours en journée tous les lundis (9h00 - 16h45)

stage obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

- Tu dois avoir atteint l'âge de 15 ans et avoir 23 ans maximum
- Ton contrat doit se terminer dans l'année civile de tes 26 ans au plus tard
- Tu dois avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire

Formation en apprentissage

Description

Un client satisfait est un client qui revient

Que ce soit dans une boutique, une grande surface ou un magasin spécialisé, tu gères les différentes phases de l'acte de vente.

En tant que vendeur qualifié, tu possèdes une excellente connaissance de la marchandise et de la surface commerciale. Le conseil représente une part importante de ton travail.

En tant que commerçant-détaillant, tu représentes l'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs. Tu assures la distribution des produits, c'est à dire le transport, le stockage, la sélection, la présentation et la vente au client.

Débouchés

Au bout de trois ans de formation, tu peux choisir de :

- Travailler comme vendeur dans une petite ou grande surface ou dans un commerce de détail de produits ou de services (alimentation, articles de mode, voyages, bricolage, luxe...)
- Continuer ta formation pour ouvrir ton propre commerce
- Te perfectionner dans une technique propre à la vente

Qualités

Quelles qualités dois-tu posséder pour être vendeur ?

Tu dois être dynamique, méthodique et aimer le contact.

Quelles qualités développeras-tu pendant ta formation ?

Tu vas développer ton esprit commercial, ton sens de l'organisation et de l'observation.

Détails sur la formation

Horaire

Cours en journée les lundis, mardis ou jeudis (9h00 - 16h45)

Programme

Cours professionnels : 442h en 3 ans

1ère apprentissage

- Introduction à l'acte de vente
- Découverte et adaptation à la vie professionnelle
- Aménagement du magasin (mise en évidence)
- Intégrer les notions de sécurité et développement durable vie appren

2ème apprentissage

- Manutention de la marchandise
- Aménagement du magasin
- Acte de vente
- Découverte du monde professionnel

3ème apprentissage

- Suivi du travail de fin de formation
- Prévention du vol

- Manutention et réassort de la marchandise
- Informatique
- Gestion du poste caisse
- Aménagement du magasin
- Acte de vente

Cours généraux : 436 heures en 3 ans

Français, mathématique, commerce, droit, monde contemporain

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant un contrat d'alternance avec une entreprise (3 ou 4 jours/semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (1 ou 2 jours/semaine).

Organisation

- Durée : 3 années
- Horaire : les cours sont organisés en journée
- Début : septembre

Date limite des inscriptions : Cette formation répond à l'obligation scolaire et peut être commencée à tout moment de l'année.

Pratique en entreprise via un contrat d'alternance : tu dois trouver un patron formateur qui accepte de t'engager sous contrat d'alternance. Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise et s'assure du respect de la réglementation. N'hésite pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti(e) au sein de l'entreprise qui l'a accueilli(e).

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenti obtient un Certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet, entre autres, d'accéder à la formation de Chef d'entreprise. Ce titre donne l'accès à la profession (volet professionnel) pour les métiers protégés.